

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/03/2016

Référence
2016-23

Objet de la délibération
Désignation d'un représentant au Parlement régional de la Culture

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Date de la convocation
04/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
Le : 15/03/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 11 mars à 18 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, MM : ANDRE Michel, BABOUOT Pascal, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à M. CLOSS Patrice, ROSSIGNEUX Yvette à Mme HENRISSAT Martine, MM : MAILLOT Denis à M. HASELVANDER Jonathan, VOIRIN Patrice à M. MARTINELLI Stéphane

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan

Rapporteur : M. Stéphane MARTINELLI

Désignation d'un représentant au Parlement régional de la Culture

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts et missions dudit Syndicat,

VU la mise en place d'un «Parlement régional de la culture Champagne-Ardenne » le 22 juin 2015,

CONSIDERANT que la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des compétences du Pays au Syndicat,

CONSIDERANT le courrier reçu le 05 octobre 2015 signé du Président de la Région Champagne-Ardenne indiquant que « *Les actions qu'a engagées le Pays de Chaumont en matière culturelle à travers notamment une convention de développement culturel me semblent exemplaires. C'est la raison pour laquelle, il me serait agréable que vous-même ou un de vos collègues du Pays, acceptiez de siéger au sein de cette instance* »,

SUR PROPOSITION du Président,

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)

1° De désigner M. Jonathan HASELVANDER comme représentant du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont au Parlement régional de la culture.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.



**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le 15 MARS 2016